Info chiro
5.2011

La chiropratique
Dossier d'information

Contenu

1. Définition

2. Genèse et développement

3. Statut légal

4. En pratique

5. Formation

6. Atouts et perspectives

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Fiche d'information 1

La chiropratique: définition

Une approche médicale naturelle et globale

La chiropratique (aussi appelée *chiropraxie* ou *chiropractie*) est une approche médicale naturelle et globale centrée sur le diagnostic, le traitement, la prophylaxie et la réhabilitation des troubles fonctionnels et des syndromes douloureux de l'appareil locomoteur, ainsi que de leurs conséquences biomécaniques et neurophysiologiques. La colonne vertébrale, le bassin et les articulations périphériques y jouent un rôle central, sur les plans diagnostique et thérapeutique.

«Qui agit avec la main»... mais bien plus que ça!

Elle va donc bien au-delà du traitement manuel à proprement parler, qui lui donne son étymologie (du grec ancien *chiro* «main» et *praktikos* «qui agit»), pour englober une orientation du patient vers un mode de vie conforme aux exigences de son appareil locomoteur.

Une discipline à part entière de la médecine scientifique

C'est une discipline à part entière de la médecine scientifique, qui recourt essentiellement à des interventions non invasives et non médicamenteuses et s'intègre pleinement à une approche moderne de la santé. Le ou la docteur en chiropratique dispose donc d'une formation médicale complète ainsi que des compétences de spécialiste en diagnostic, traitement manuel et prévention des dysfonctionnements de l'appareil locomoteur comme des troubles qui en résultent.

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Fiche d'information 2

La chiropratique: genèse et développement

Fondée sur des pratiques universelles remontant à l'antiquité, redécouverte et fondée scientifiquement aux Etats-Unis au 19e siècle, la chiropratique n'a acquis son droit de cité en Europe et en Suisse que vers le milieu du 20e siècle.

Origines lointaines, développement récent

Déjà les anciens de Chine, d'Egypte, de Grèce et de Rome...

La chiropratique n'est pas vieille comme le monde mais les manipulations articulaires le sont. En effet, ce mode de traitement était connu des anciens, en Chine, en Égypte et en Grèce. Au temps de la Rome impériale, Galien utilisait déjà cette thérapie pour remettre sur pied les gladiateurs.

Fondements scientifiques aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle

L'ère scientifique de la chiropratique débute il y a un peu plus d'un siècle avec Daniel David Palmer (1845-1913). Alors que Louis Pasteur, en Europe, découvre le rôle de certains micro-organismes dans la genèse des maladies infectieuses, D.D. Palmer, dans le mid-west des USA, redécouvre les bienfaits des manipulations vertébrales. Nous ignorons encore comment cet érudit a acquis ce savoir, peut-être au contact des guérisseurs indiens. Toujours est-il qu'il observe que l'importance de la colonne vertébrale dépasse celle de sa fonction de soutien du corps. Située au carrefour des systèmes nerveux central et périphérique, elle joue un rôle capital dans l'équilibre de la santé: les dérangements de la mécanique rachidienne sont susceptibles de se répercuter sur le système neurologique, et si la colonne fonctionne mal, les informations véhiculées par le système nerveux seront alors perturbées. L'étude de cette théorie sera poursuivie par le fils du fondateur, Bartlett Joshua Palmer (1882-1961). À la fin du XIXe siècle, les Palmer consacrent l'entrée de la chiropratique dans les sciences en fondant le premier institut de recherche et d'enseignement à Davenport, dans l'Iowa, le «Palmer College of Chiropractic».

Zurich pionnier suisse dans la première moitié du XXe siècle

C'est dans les années 20 que la vocation incita les premiers Helvètes à quitter le pays pour traverser l'Atlantique et se diriger vers les salles austères du collège Palmer aux USA. Diplôme en poche et de retour au bercail, ces nouveaux docteurs prodiguèrent avec succès leurs soins à des malades auxquels les traitements habituels n'avaient apporté aucun réconfort. La nouvelle s'ébruita et la méthode se développa avec une telle vigueur que, malgré le scepticisme du corps médical d'alors, les politiques durent se résoudre à légiférer. Il faut savoir qu'un chiropraticien lucernois, condamné à la prison ferme pour avoir exercé son art, avait reçu un accueil triomphal à sa sortie du pénitencier.
Le 22 janvier 1939, à Zürich, après une campagne aussi passionnée que virulente, une consultation populaire donna à la chiropratique son droit de cité. Puis, canton après canton, le droit de pratique finit par s'étendre à toute la Suisse. Enfin, le 5 juillet 1962, après avoir récolté 394 390 signatures, la pétition lancée par Pro Chiropratique, (une association de patients), aboutit et la chiropratique fut incluse dans les prestations obligatoires des assurances sociales.

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS
Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Fiche d'information 3

La chiropratique: statut légal

La chiropratique est une des cinq disciplines universitaires de la médecine scientifique, reconnues par la Loi fédérale sur les professions médicales (LPmed). A l'égal des médecins et des dentistes, par exemple, les chiropraticiens et chiropraticiennes portent le titre de docteur, peuvent être consultés directement par les patients, sans intermédiaire. Ils exercent en toute indépendance, posent leur diagnostic et prescrivent d'éventuels examens ou traitements complémentaires. Leurs prestations sont couvertes par l'assurance maladie de base.

Une profession médicale officiellement reconnue

Libre consultation, libre prescription

Prestations couvertes par l'assurance maladie de base

Bases légales en Suisse

La formation et l'activité des chiropraticiens, ainsi que la prise en charge des coûts de leurs prestations, sont régies par les lois fédérales suivantes et leurs ordonnances d'application respectives:

- Loi fédérale sur les professions médicales (LPméd)
- Loi fédérale sur l'assurance maladie (LaMal)
- Loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA)
- Loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM)
- Loi sur la radioprotection (LRaP)

Comme les médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires

La reconnaissance des chiropraticiens par la Loi fédérale sur les professions médicales (LPméd) date du 1er septembre 2007. La LPmed reconnaît et régit les activités de cinq professions médicales à part entière: chiropraticiens, dentistes, médecins, pharmaciens et vétérinaires.

En raison du caractère fédéraliste de la législation en matière sanitaire, des dispositions complémentaires figurent dans les législations cantonales.

Les prestations des chiropraticiens sont reconnues comme prestations médicales à caractère prescripteur depuis la révision partielle intervenue en 1964 de la législation sur l'assurance maladie et accidents datant de 1911. Cette reconnaissance implique dès lors que les prestations chiropratiques sont couvertes par l'assurance maladie de base, ainsi que par l'assurance accidents (SUVA) et militaire.

Intégration internationale

La profession de chiropraticien bénéficie d'une reconnaissance légale dans la plupart des pays d'Europe, sous des formes diverses cependant. Dans la plupart des cas, elle est reconnue comme profession indépendante du domaine de la santé. Les diverses associations professionnelles nationales sont regroupées au sein de l'Union européenne des chiropraticiens (ECU). Un de ses buts est notamment d'obtenir une unification des programmes de formation, en particulier au niveau de la formation postgrade à l'assistanat. L'ECU promeut aussi la recherche. Elle organise chaque année un congrès européen de formation continue, qui se tient alternativement dans chacun des pays membres.

Les diverses associations professionnelles nationales sont membres de la Fédération mondiale de chiropratique (World Federation of Chiropractic WFC). La WFC est en relation avec les grandes organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec laquelle elle conduit un projet dans le domaine de la médecine du travail. La WFC fait partie du Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales (CIOMS), fondé sous le patronage de l'OMS et de l'UNESCO et dont le siège est à Genève. La WFC organise tous les deux ans, souvent en collaboration avec d'autres organismes internationaux, un congrès consacré à l'un ou l'autre des thèmes relatifs à l'appareil locomoteur.

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Fiche d'information 4

La chiropratique ...en pratique

Diagnostic traitement prévention

La chiropratique est une thérapie de certains troubles fonctionnels et douloureux de l'appareil locomoteur ainsi que de leurs effets sur d'autres fonctions, biomécaniques et neurophysiologiques par exemple. Elle permet de les diagnostiquer, de les traiter, et si possible de les prévenir. Ces effets peuvent se traduire localement par une limitation du mouvement, des douleurs, des contractures ou à distance, par des maux de tête, des irradiations dans les membres, etc. On a pu observer des cas où les fonctions internes étaient affectées. Le traitement chiropratique est indiqué dès qu'il y a un dérangement de la statique ou de la dynamique du corps humain. Ce dérangement peut être dû à une maladie, à un accident, ou tout simplement au temps qui passe sur chacun d'entre nous.
La chiropratique soigne aussi, bien évidemment, des affections ponctuelles comme un lombago, une hernie discale non chirurgicale, le fameux coup du lapin, etc. Le chiropraticien ou la chiropraticienne rétablit la fonction normale, la mobilité, des articulations. Il ou elle travaille de ses mains, atteignant son objectif par des impulsions précisément dosées sur l'articulation dont la fonction est perturbée.

Objectif: rétablir la fonction normale

Pour comprendre ce qui se passe lors de cette manipulation d'une articulation, il s'agit de bien connaître tous les «composants» concernés et la fonction qui leur est assignée.

Fonctions des articulations

Les articulations – la colonne vertébrale est également constituée d'un ensemble d'articulations – sont des liaisons mobiles entre deux ou plusieurs os. Elles se meuvent sur des surfaces lubrifiées composées de cartilage. La plupart des articulations sont munies d'une capsule articulaire, qui contient un liquide articulaire, la synovie. Sa fonction est d'assurer l'entretien du cartilage, d'en maintenir la capacité de lubrification et d'amortissement. La cohésion des articulations est en général assurée par la capsule articulaire, par les ligaments, les tendons et la dépression qui règne à l'intérieur de la capsule articulaire. Les ligaments assurent la liaison entre les os, tandis que les tendons assurent celle entre les os et les muscles, et transmettent la force des muscles aux articulations.

Tension musculaire = information

Les muscles sont les éléments actifs de l'articulation: ils disposent d'une tension de base, déterminée et contrôlée par le système nerveux. Sous l'effet d'une excitation – par exemple en cas de stress, après la consommation de café ou de tabac – la tension de base de la musculature augmente. De multiples récepteurs, senseurs répartis dans les articulations,

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

les muscles, les ligaments, les tendons et la peau, détectent les stimuli externes ou internes tels que chaleur, pression, inclinaison, les interprètent sous une forme accessible au système nerveux et les envoient à la moelle épinière, prolongation du cerveau. Cet organe traite l'information et la transmet ou la renvoie.

Ordres de réaction

Plus le cerveau et la moelle épinière reçoivent d'informations, plus il y en a aussi qui sont adressées aux récepteurs articulaires, aux muscles et au système neurovégétatif. Ainsi, après une blessure à la cuisse, par exemple, la moelle épinière et le cerveau vont recevoir et devoir traiter une information renforcée sur cet événement. En conséquence, ils vont adresser en retour au muscle blessé un surcroît d'informations, qui va se traduire par une contraction du muscle et une montée de la douleur. Le principe fondamental est donc que toute information émise par une zone du corps à l'adresse de la moelle épinière suscite l'envoi d'une information en retour à la zone émettrice. Ainsi, par exemple, une lésion de la colonne cervicale aura pour conséquence un «ordre de réaction» transmis principalement aux muscles du cou et des bras. Et si c'est la colonne lombaire qui est touchée, ce seront les muscles des jambes et du bas du dos qui seront impliqués.

L'état de la colonne vertébrale influence le système nerveux

Ce fonctionnement met clairement en évidence que l'état de la colonne vertébrale influence le système nerveux: si la colonne vertébrale fonctionne de manière irréprochable, ses articulations transmettront un minimum d'informations à la moelle épinière et au cerveau, qui eux-mêmes en renverront peu à la musculature; la tension musculaire sera correcte, la musculature prête à un fonctionnement normal.
A l'inverse, si la colonne vertébrale ne fonctionne pas de façon optimale, par exemple si une vertèbre a perdu sa mobilité, les récepteurs de l'articulation vertébrale vont envoyer une quantité anormale d'informations à la moelle épinière et au cerveau. Un flux correspondant de signaux sera retourné non seulement aux muscles de la zone atteinte de la colonne vertébrale, mais aussi à ceux des articulations périphériques, qui sont «pilotés» par la zone d'innervation de la région vertébrale impliquée.

Des effets en cascade

Les muscles augmentent alors leur tension de base. S'ils sont sollicités pour un mouvement, ils vont se contracter plus que cela ne l'exigerait. Une contraction accrue réduit l'irrigation sanguine du muscle. Les muscles insuffisamment irrigués ne peuvent plus suffisamment alimenter en «carburant» (oxygène) les cellules musculaires. Le muscle souffre d'hypoxie (manque d'oxygène). Conséquences: les cellules musculaires ne peuvent plus se relâcher, le fonctionnement du muscle est fortement entravé, la capacité de mouvement et la force musculaire sont amoindries. L'articulation concernée est désormais anormalement sollicitée. Ses mouvements impliquent des efforts de traction et de compression plus élevés. Le cartilage, les capsules articulaires, les ligaments et les tendons en souffrent, et c'est aussi le cas d'autres muscles, qui doivent assumer des tâches auxquels ils ne sont normalement pas destinés. Conséquences: dysfonctionnements articulaires, inflammations des tendons et des bourses séreuses, contusions musculaires et douleurs. Ces troubles peuvent induire une attitude compensatoire, qui surcharge articulations et muscles, lesquels, avec le temps, finissent par être endommagés à leur tour.

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Restaurer la mobilité

Le traitement chiropratique vise entre autres, à travers la restauration de la mobilité articulaire, à briser ce cercle de la douleur. Il remédie au dérangement dans l'articulation vertébrale concernée, et diminue ainsi le flux anormalement accru d'informations adressé à la moelle épinière. La musculature touchée reçoit ainsi à nouveau sa quantité usuelle d'informations, et sa tension nominale se normalise. La fonction musculaire s'en trouve améliorée, la charge anormale diminue, les irritations et les inflammations régressent.

Le fameux craquement...

Les chiropraticiens disposent de diverses techniques manuelles qui leur permettent de remédier au blocage d'une articulation et d'en améliorer la mobilité. Le principe consiste à soumettre l'articulation, dans le respect de ses limites physiologiques, à des impulsions manuelles précises et finement dosées, pour en dégripper les surfaces bloquées, et donc rétablir et améliorer sa mobilité.
Le plus souvent, la manipulation s'accompagne d'un craquement. Impressionnant, mais indolore: entre les deux éléments osseux d'une articulation, au moment où on les remet en mouvement, se produit une dépression qui fait passer à l'état gazeux certains composants du liquide synovial; ce sont ces «bulles de gaz» qui crépitent et engendrent ce craquement caractéristique de la manipulation chiropratique.
La manipulation ne vise pas seulement à normaliser la fonction articulaire, mais aussi à exercer une action réflexe sur les tissus environnants (muscles, tendons, système nerveux).

Panoplie de moyens

L'arsenal thérapeutique des chiropraticiens modernes ne se limite toutefois pas à la manipulation. Selon les indications, ils mettent en œuvre diverses méthodes de traitement musculaire et réflexe, de mobilisation articulaire, de massages crâniens et de mesures physiothérapeutiques (extension contrôlée, ultrasons, électrothérapie, cryothérapie). Font aussi partie de la pratique quotidienne des chiropraticiens la prescription de moyens auxiliaires orthopédiques, de bandages de soutien, d'exercices de gymnastique, de conseils diététiques et ergonomiques, et en partie même le recours à l'acupuncture et à l'acupressure. En cas de nécessité, ils prescrivent aussi des compléments de traitement médicamenteux ou alimentaires (analgésiques, anti-inflammatoires).
En règle générale, les chiropraticiens possèdent leur propre installation de radiographie. Il peuvent aussi confier à des prestataires externes les investigations radiologiques ou de laboratoire nécessaires à l'établissement de leur diagnostic.

Anamnèse systématique

Une anamnèse approfondie est le préalable à tout traitement. Outre les méthodes d'investigation courantes (orthopédiques, rhumatologiques, neurologiques) la chiropratique met également en œuvre des processus d'investigation spécifiques, tels que la palpation statique et dynamique de l'appareil locomoteur, entre autres. Divers conseils, notamment de posture et d'exercices, font partie du traitement.
Comme toute thérapeutique, la chiropratique connaît ses limites, et leur enseignement fait partie intégrante de la formation clinique (contre-indications au traitement chiropratique).

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Fiche d'information 5

La chiropratique: formation

Une profession exigeante, mais gratifiante

La profession de chiropraticien exige à la fois des compétences intellectuelles et des capacités manuelles. L'indépendance, la maîtrise de soi, le sens de l'organisation, la patience, l'empathie, une bonne santé et avant tout la volonté d'aider autrui sont les principales autres qualités requises pour exercer cette activité diversifiée et intéressante.

Une formation médicale complète spécialisée

Fondamentalement, les études de chiropratique correspondent à des études médicales dans lesquelles la formation pharmacologie et chirurgicale est en grande partie remplacée par la formation spécifique en chiropratique.

A Zurich ou à l'étranger

Depuis l'automne 2008, cette formation peut être acquise au sein de la faculté de médecine de l'Université de Zurich. On peut continuer aussi, comme précédemment, à s'inscrire auprès d'une des universités étrangères qui dispensent cette formation, et qui sont reconnues par le Département fédéral de la santé publique, sur proposition de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé.

La préparation au doctorat

A Zurich, le programme de cours et de stages cliniques proposé aux futurs chiropraticiens s'étend sur 12 semestres. Il comprend d'abord le cursus de base en médecine humaine (6 semestres), avec déjà une orientation chiropratique, sanctionné par le baccalauréat universitaire de médecine (B Med). Puis un cursus spécifique (6 semestres) aboutissant à la maîtrise en chiropratique (M Chiro Med). Celle-ci donne accès à l'examen fédéral pour l'obtention du doctorat en chiropratique (Dr en chiropratique).

A l'étranger, le succès des études est couronné par l'obtention du titre de «docteur en chiropratique» (D.C.). Cette reconnaissance aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en France ou au Danemark ne permet pas encore une activité indépendante à ce titre en Suisse, mais elle constitue un prérequis pour une formation continue en Suisse et pour l'obtention du titre fédéral de chiropraticien.

Formation postgrade et continue

En Suisse, l'Académie suisse de chiropratique assure la formation postgrade et continue des chiropraticiens, notamment dans les domaines de la radiologie, de la rhumatologie, de la neurologie, de l'orthopédie. Les universités américaines et canadiennes formatrices en chiropratique proposent également des formations postgrades dans ces domaines, sanctionnées par des diplômes spécifiques. On peut également acquérir aux Etats-Unis des formations complémentaires dans différentes branches annexes telles que la biomécanique, la sociologie, l'épidémiologie, etc. Ces formations étendues sont particulièrement attrayantes pour les chiropraticiens qui se destinent à la recherche ou à l'enseignement.

Des conditions particulières s'appliquent à l'admission aux études et à leur déroulement, à la formation post-grade obligatoire et à l'exercice professionnel.

• Pour de plus amples informations, consulter l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Berne (www.bag.admin.ch) ou l'Académie suisse de chiropratique (www.swiss-chiropractic-academy.ch).

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch

Fiche d'information 6

La chiropratique: atouts et perspectives

Un rôle d'une pertinence et d'une importance croissantes dans le domaine de la santé

Par son approche naturelle et globale, en principe sans recours à la chirurgie ou à la médication, la chiropratique s'inscrit dans le registre des «médecines douces», avec un rapport efficacité-économicité particulièrement favorable, démontré par plusieurs études scientifiques. Les autorités sanitaires de plusieurs pays ont déjà reconnu son potentiel en matière d'abaissement des coûts de la santé. Et son champ d'application touche toute une gamme de problèmes majeurs de santé induits par l'évolution de notre civilisation. C'est pourquoi la chiropratique a connu ces dernières années un développement considérable et une forte adhésion publique. Son rôle en matière sanitaire, dans le cadre d'une collaboration interdisciplinaire intelligente avec les autres acteurs du domaine (médecins généralistes ou spécialistes, établissements de soins, préventionnistes, etc) est donc aujourd'hui et pour l'avenir d'une pertinence et d'une importance croissantes.

Scientifiquement

La chiropratique est une discipline médicale dont le potentiel thérapeutique est encore en plein développement, et pour laquelle la recherche scientifique dispose de vastes et passionnants champs d'exploration. Les années à venir sont donc prometteuses. On commence seulement à découvrir les perspectives considérables d'influence du traitement chiropratique sur les organes internes, par exemple. Cette influence est déjà relativement bien documentée en ce qui concerne notamment les douleurs menstruelles et les coliques infantiles, mais bien d'autres liens, fonctionnels ou diagnostiques, entre l'appareil locomoteur et les autres fonctions corporelles se précisent progressivement.

Socio-économiquement

L'approche thérapeutique de la chiropratique, prioritairement non médicamenteuse et non invasive, implicant et responsabilisant fortement les patients, à forte dimention préventive, répond pleinement aux exigences de plus en plus pressantes de notre société, sur les plans économique comme éthique. Elle favorise une meilleure maîtrise des coûts de la santé ainsi qu'une évolution vers une politique de santé axée davantage sur la promotion du bien-être. La cohérence d'une telle politique impliquera de plus en plus l'intégration de la chiropratique à une collaboration pluridiciplinaire dans des domaines tels que l'ergonomie, la médecine scolaire, du travail, sportive, gériatrique, etc. L'augmentation de l'espérance de vie, et corollairement de l'âge moyen de la population, l'évolution des modes de vie sont aussi des facteurs de recours croissant à la chiropratique.

ChiroSuisse
LES CHIROPRATICIENS ROMANDS

Association romande des chiropraticiens • Information • www.chiropraticiens.ch
Dr Thierry Berna • rue de la Serre 55 • 2300 La Chaux-de-Fonds • T 032 913 19 33 • thierry.berna@chirosuisse.ch